

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 mai 2011**  
~~~~~

**RÉALISATION D'UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE
N°130 E4 SUR LA COMMUNE DE SAINT-GUIRAUD
PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 mai 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, -M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE suppléant de M. Didier LAMONT, Mme Florence QUINONERO

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. Gérard CABELLO

Absents : M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Claude BEDES, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Mme Catherine JOSIEN

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Saisi par la commune de Saint Guiraud au mois de janvier 2011 pour assurer la conduite du projet de création d'une continuité piétonne le long de la route départementale n°130 E4 allant de Saint Guiraud à Saint Saturnin de Lucian (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 10 janvier 2011),

Considérant que la section urbaine de cette route départementale, partant de la place de la Mairie et allant en direction de Saint Saturnin de Lucian comporte très peu d'espaces dédiés à la circulation piétonne,

Considérant que la création d'une continuité piétonne répond au besoin de desserte et de sécurité des habitations situées de part et d'autre de la route départementale, mais également aux bâtiments publics situés sur la place de la Mairie.

Considérant que des financements peuvent être notamment sollicités auprès du Conseil Général de l'Hérault, au titre des amendes de police, et auprès d'Hérault Energie, au titre de l'éclairage public



**Plan de financement prévisionnel
Réalisation d'une continuité piétonne le long de la RD 130 E4 - SAINT GUIRAUD**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Maîtrise d'œuvre et frais divers	7 000,00 €	10%	Conseil général de l'Hérault- amende de police	19 000,00 €	28%
Travaux	62 000,00 €	90%	Hérault énergie- éclairage public	2 250,00 €	3%
					0%
					0%
			PART FINANCEURS	21 250,00 €	31%
			PART COMMUNE	47 750,00 €	69%
TOTAL HT	69 000,00 €	100%	TOTAL HT	69 000,00 €	100%
TOTAL TTC	82 524,00 €		TOTAL TTC	82 524,00 €	

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, Hérault Energie, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 459 le
Publication le - 6 JUIN 2011
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le - 3 JUIN 2011
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

